Recherche biomédicale : publication des textes d'application de loi 28-13

Compte Test - 2021-03-07 19:09:20 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil du gouvernement vient d'adopter les textes d'application de la Loi n° 28-13 relative à la protection des personnes participantes aux recherches biomédicales. Ces textes permettront d'organiser et d'encadrer la recherche et les essais cliniques au Royaume. Ils permettront aussi de soutenir la mise en place d'un écosystème qui leur sera dédié. D'après les experts du secteur, l'industrie de la recherche pourrait générer un chiffre d'affaires avoisinant le milliard de dirhams au Maroc. Ces nouveaux textes particulièrement attendus par les LEMM Les entreprises du médicament au Maroc ont fait l'objet d'un débat organisé, les 9 et 10 février 2018 à Rabat, à l'occasion de la première édition du Colloque national de la recherche biomédicale (RBM). Cette rencontre, inaugurée par le Chef du gouvernement, Dr Saad Eddine El Othmani, a rassemblé de nombreux chercheurs et scientifiques nationaux et deux chercheurs de renommée internationale : le Dr Moncef Slaoui et le Dr Sam Azoulay. Suite à cet événement, le LEMM a élaboré un livre blanc regroupant 68 recommandations essentielles pour hisser le Maroc au top-3 de la recherche clinique africaine dans les cinq années à venir. Ce livre blanc préconise, entre autres, la mise en place des décrets d'application de la loi n° 28-13, la concordance avec les directives européennes ° 536/2014 du 16/04/2014, la création d'un guichet unique et notification unique par le ministère de la Santé, la simplification des procédures d'approbation des études et réduction des délais à 30-45 jours ainsi que la mise en place du crédit recherche impôt. Le ministère de la Santé a depuis piloté trois comités de travail, constitués de chercheurs et professeurs marocains qui ont rendu leur copie en 2020. Depuis, les textes ont suivi le circuit administratif et juridique, avant d'être adoptés en Conseil de ouvernement.